



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)

REPUBLIQUE DU CONGO

« Projet d'aménagement de la route KETTA-DJOUM et de facilitation du transport
sur le corridor Brazzaville – Yaoundé, Phase 2 »

Secteur : **Transport**

Référence de l'accord de financement : **Prêt n° 2000130014482**

N° d'Identification du Projet : **P-Z1-DB0-167**

AMI N° 001/MAETGT/DGGT/CET-CEP

1. La République du Congo a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du « Projet d'aménagement de la route KETTA-DJOUM et de facilitation du transport sur le corridor Brazzaville – Yaoundé, Phase 2 », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les prestations relatives à l'**Appui à la conservation de la biodiversité**.

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent, entre autres : (i) les services de cartographie environnementale de la zone d'intervention du projet ; (2) le renforcement des capacités institutionnelles ; (3) le renforcement des capacités des communautés riveraines ; (4) le suivi et audit environnemental. La durée maximale de la mission est de quatre-vingt-dix (90) jours, hors délais de validation.

2. La Cellule d'exécution des Projets BAD logée au sein de la coordination Technique de la Délégation Générale aux Grands Travaux au Congo, ci-après dénommé « Organe d'Exécution » invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants** » de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **9heures à 14heures**.

5. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 22 juin 2021 à 12heures 30 mn (heure locale, TU+1) et porter expressément la mention « **AMI N° 001/MAETGT/DGGT/CET-CEP /Sélection de Consultants -Firmes) / Appui à la conservation de la biodiversité** »

À l'attention : Monsieur **BATOUNGUIDIO**, Coordonnateur du Projet,
Adresse : 2, avenue de la Base aérienne Marien NGOUABI
(Croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO),
5e étage de l'immeuble Cheick TAMBADOU à Brazzaville, République du Congo
E-mail : ceprbaddggt@gmail.com; payima6@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 18 MAI 2021

Le Coordonnateur,

BATOUNGUIDIO.-